RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Électoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 083-2526

NOTE DE PRESSE

ÉLECTIONS ET DROITS DE L'HOMME : LE CEP PRÔNE LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX LORS D'UN ATELIER CONSACRÉ AUX GARANTIES DÉMOCRATIQUES

Le président du Conseil électoral provisoire (CEP), Peterson PIERRE-LOUIS, est intervenu, ce jeudi 5 novembre 2026, à l'atelier intitulé « Élections et Droits de l'Homme », organisé à l'Hôtel Karibe, à Pétion-Ville. Cette activité a réuni différents acteurs institutionnels, politiques et sociaux autour des enjeux liés au respect des droits fondamentaux dans le cadre du processus électoral.

Dans son allocution, le président du CEP a mis en évidence le lien fondamental entre les élections et les droits humains, soulignant que la légitimité d'un processus démocratique ne repose pas uniquement sur l'organisation matérielle du scrutin, mais également sur les garanties de liberté, d'équité, d'inclusion et de transparence qui doivent accompagner chacune de ses étapes.

Évoquant le contexte national, le président PIERRE-LOUIS a rappelé que près d'une décennie sépare Haïti de son dernier grand rendez-vous électoral national. Il a ainsi insisté sur la nécessité de faire des prochaines élections un véritable instrument de restauration de la confiance citoyenne et de consolidation de la démocratie.

Abordant le cadre juridique et les prochaines échéances électorales, le président du CEP a rappelé que le décret électoral du 5 octobre 2026 constitue désormais le cadre de référence du processus, auquel l'institution entend se conformer avec rigueur. Il a également présenté les grandes échéances du calendrier électoral actualisé, publié le 28 octobre 2026, notamment, le 18 juillet 2027 pour le premier tour des élections présidentielle et législatives, le 4 octobre 2027 pour le second et les élections des collectivités territoriales, ainsi que le 23 octobre 2027 pour la publication des résultats définitifs des élections.

Le président Peterson PIERRE-LOUIS a, par ailleurs, réaffirmé les cinq principes devant guider l'action du Conseil électoral provisoire : la légalité, la transparence, la rigueur, l'inclusion et la redevabilité, lesquels constituent les fondements de l'engagement institutionnel du CEP en faveur d'un processus électoral crédible, impartial et respectueux des dispositions légales.

S'adressant aux différents acteurs concernés, le président du CEP a appelé les partis politiques, les candidats, les organisations de la société civile, les médias et les autorités compétentes à assumer pleinement leurs responsabilités respectives dans la construction d'un environnement favorable à des élections démocratiques, pacifiques et inclusives.

Il a également invité les participants à aborder les travaux de cet atelier dans un esprit de franchise, de rigueur et de collaboration, en privilégiant des échanges constructifs et des recommandations réalistes susceptibles de contribuer au renforcement du processus électoral.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme sa détermination à poursuivre la mise en œuvre du processus électoral avec professionnalisme, rigueur et dans un esprit de concertation, en vue de l'organisation d'élections inclusives, crédibles et transparentes, dans le strict respect des principes d'indépendance et d'intégrité électorales, ainsi que du droit de chaque citoyenne et de chaque citoyen de participer à la vie démocratique du pays.

Pétion-ville, le 5 novembre 2026
Pour authentification : (509) 4420-6006